

Image not found or type unknown



Double taxation : est-ce légale ?

Par **8tango**, le **16/12/2019** à **15:10**

Bonjour, je suis gérant d'une EURL et je dois payer une taxe pour le développement de l'industrie à laquelle l'activité de mon entreprise est rattachée (article 71-C de la LFR 2003-1312 du 30/12/2003) or je fais sous-traiter la fabrication de mes produits et mon sous-traitant paie déjà cette taxe, dois-je la re-payer aussi ? Merci pour vos réponses. Cordialement.